

Avis de Publicité

Délivrance d'un titre d'occupation du domaine public suite à manifestation d'intérêt spontané

(Le présent avis est établi en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Vu l'article L 1224-1-4 susvisé, stipulant « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France (CCI) consent à la Société CAP INTERIM une autorisation d'occupation d'espaces à vocation de bureaux situés à l'Hôtel Consulaire d'Abbeville, agence de la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts de France, à l'adresse suivante : 20, rue du Chevalier de la Barre, 80142 ABBEVILLE CEDEX, aux fins d'y exercer conformément à son objet social, une activité d'insertion professionnelle de personnes handicapées.

Les espaces concernés de l'Hôtel Consulaire appartenant au domaine public de la CCI sont 2 bureaux de 17m² et 23 m².

CAP INTERIM est immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 507 966 729.

Le présent avis de publicité est établi, préalablement à l'attribution du titre d'occupation prenant effet le 1^{er} avril prochain pour une durée de 12 mois en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Contact auprès de : Benoit THOMAS

Téléphone : 06.87.70.30.89

Courriel : b.thomas@littoralhautsdefrance.cci.fr

Publicité mise en ligne : le 01/03/2020